

Organiser une sortie cyclisme sur route au cycle 3

dans le cadre d'un module d'apprentissage

L'activité cyclisme sur route est une activité à taux d'encadrement renforcé. Le CPC EPS de votre circonscription est la personne ressource pour avoir des précisions et des conseils.

TEXTES DE RÉFÉRENCE :

- Code de la route
- B.O. n°7 du 23 septembre 1999 et Circulaire 99-136 du 21 octobre 1999 MEN relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

	Jusqu'à 12 élèves	Au-delà de 12 élèves
ENCADREMENT à taux renforcé	2 adultes minimum : le maître de la classe et 1 intervenant qualifié ou bénévole, agréé ou un autre enseignant	1 intervenant qualifié ou bénévole, agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves

AVANT LES SORTIES SUR ROUTE:

- Élaborer puis présenter le projet cyclo aux élèves et aux parents dès le début de l'année scolaire.
- Recenser les personnes qui souhaitent participer au projet pour répondre aux exigences du taux d'encadrement.
- Effectuer les nécessaires démarches d'agrément des accompagnateurs (cf. Directeur d'école et CPC EPS).
- Choisir les parcours : privilégier les pistes cyclables et les routes à faible trafic ; anticiper les difficultés (dénivelés, distances adaptées au niveau des élèves).
- Reconnaître le parcours (points de vigilance et de regroupement).
- Demander l'autorisation au Directeur pour toute sortie et aux parents d'élèves pour les sorties facultatives (c'est à dire les sorties occasionnelles dépassant les horaires de la classe cf. B.O.).
- Vérifier l'état des vélos des élèves et des adultes avant chaque sortie.
- Préparer, outre la trousse à pharmacie, un nécessaire de réparation complet.
- Rappeler les consignes de sécurité et conduites à tenir en cas de problème : consignes de roulage, problème mécanique, chute...

PENDANT LA SORTIE :

- L'enseignant reste toujours le seul responsable pédagogique.
- La classe est partagée en groupes de 12 élèves **au maximum** avec 2 adultes qui gèrent le groupe du début à la fin de la sortie ; il est préférable de ne pas modifier les groupes durant la sortie.
- Les accompagnateurs doivent porter un gilet fluorescent.
- Chaque adulte a un rôle spécifique présenté lors des sessions d'agrément (cf. annexe distribuée lors des sessions).
- Chaque intervenant doit posséder la liste nominative des élèves et une fiche de route (parcours, téléphones école, secours et accompagnateurs). Un téléphone portable est obligatoire par groupe.
- Chaque cycliste doit avoir un casque protecteur conforme aux normes en vigueur et une tenue adaptée.
- Un véhicule est indispensable pour transporter du matériel de réparation, le ravitaillement, des vêtements d'élèves, un triangle de signalisation, des vélos de rechange. Il sera équipé d'un gyrophare orange, de feux de détresse, d'une pancarte sur la lunette arrière précisant « *Attention enfants à vélo* ».